

INFORMATIONS SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINE SCOLAIRE :

Inscription auprès de la mairie avant la rentrée scolaire ou en cours d'année. La facturation se fait sur la base d'un forfait mensuel calculé de la façon suivante : (nombre de jours scolaires de l'année X prix du repas) : 10 mois. Concernant les absences pour maladie ainsi que pour les modalités de paiement se reporter au règlement concerné.

Les menus sont en ligne sur le site fleac.fr rubrique vie sociale - école/ périscolaire.

GARDERIES SCOLAIRES :

- maternelle : Elle a lieu matin et soir à l'école maternelle
 - le matin de 7h30 à 8h20
 - le soir de 16h00 à 18h30

- élémentaire : Elle a lieu matin et soir dans les locaux réservés à cet effet « L'ilot loisirs ». Elle est assurée par des agents communaux :
 - le matin de 7h30 à 8h20
 - le soir de 16h00 à 19h.

Les garderies du soir sont des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement). Ils font l'objet d'une déclaration auprès des services de la DDCSPP (qui contrôle les taux d'encadrement, le respect des projets pédagogique et éducatif et éventuellement procède à des contrôles). Ces ALSH sont subventionnés par la CAF dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse.

Il existe également une étude surveillée pour les élémentaires qui fonctionne les lundi, mardi et jeudi, mais l'agent qui surveille n'est pas habilité à corriger les devoirs.

TRANSPORT SCOLAIRE :

La Commune propose un transport scolaire par le biais de taxi bus. Un circuit dessert le sud de la Commune (Pont de Basseau, Badoris, les Pierrailles, les Petits Prés). Un deuxième circuit dessert la Cerisaie, Bois Renaud, La lurate, Chez le Comte, Bellejoie).

Les règlements de ces 3 services périscolaires sont consultables sur le site fleac.fr rubrique vie sociale - école/ périscolaire.

Paiement des services périscolaires :

Les services périscolaires sont facturés mensuellement sur la base d'un forfait. La facturation s'effectue sur 10 mois de septembre à juin. Le prélèvement automatique ainsi que le paiement en ligne sont possibles.

La tarification est revue chaque année avant la rentrée scolaire (délibération du Conseil Municipal).

Contact pour renseignements sur ces services :

- Elisabeth VILLECHALANE – responsable des services scolaires et de restauration – 05.45.91.68.91- ou 07 78 35 63 60 (pendant le confinement) elisabeth.villechalane@fleac.fr
- ou Valérie BABIN au 05.45.91.04.57 – poste 3 - valerie.babin@fleac.fr

Directeur du groupe scolaire : M. BELAIR – 05.45.91.04.05

MAJ 04/2020